La Lettre Du DDEN

www.dden-fed.org 1er avril 2022 Numéro 214

À quoi sert de voter ?

Dans les jours et semaines qui viennent, les citoyens sont appelés à voter pour élire par leurs suffrages un Président et les membres de l'Assemblée nationale en charge des affaires de la République. La démocratie du peuple souverain ne vaut que si elle sait se refondre pour, par ses représentants élus, faire tout ce que le citoyen ne peut faire lui-même. La démocratie, le pouvoir par le peuple selon son origine grecque, mode de gouvernement et d'organisation d'un état, est le moins mauvais système politique qui permet au citoyen de choisir ses gouvernants. Selon la célèbre citation de Churchill : ***« La démocratie est le pire des régimes, à l'exception de tous les autres ».*** Tout le rêve de la démocratie est d'assumer les principes inscrits dans le marbre de la Constitution. Selon son article premier : « *La France est une République indivisible, laïque, démocratique et sociale* ». Sa devise, fondement de la République : « ***Liberté, Égalité, Fraternité*** », est le fruit du serment des élus qui la représentent.

La **Liberté**, valeur impérissable, n'est pas l'anarchie, elle doit se donner pour but de garantir l'existence à toutes et tous. Cette liberté n'est pas de faire ce que l'on veut, en tant qu'individu, mais ce que l'on a le droit de faire ou ne pas faire au regard de la loi, en tant que citoyen socialisé. C'est là, la condition nécessaire d'un bon ordre. Selon Voltaire : « *La liberté consiste à ne dépendre que des lois* ». La liberté des citoyens c'est aussi le pouvoir, par nos votes, de reconduire ou de changer ses élus comme nous sommes appelés à le faire ici et maintenant.

L'**Égalité** est un objectif politique, un combat pour la justice sociale, contre les inégalités réelles et effectives**.** En République, il nous faut aussi établir l'égalité des chances. Non, l'égalité des droits ne constitue pas une atteinte à la liberté, ni un ennemi de la fraternité, bien au contraire, la liberté et la fraternité se nourrissent de l'égalité. L'égalité n'est pas l'uniformité. Par ailleurs, une moitié de l'espèce humaine est, encore, dans bien des domaines, hors de l'égalité. Pour l'égalité, la loi doit être la même pour toutes et tous.

La **Fraternité,** indispensable en ces temps de guerre, rappelons-nous ce propos de Victor Hugo : *« Et de l'union des libertés dans la fraternité des peuples naîtra la sympathie des âmes, germe de cet immense avenir où commencera pour le genre humain la vie universelle et que l'on appellera la paix de l'Europe. »*. La Fraternité est une obligation morale, une solidarité altruiste et une éthique humaniste, non inscrite dans les lois pour un chemin vers la paix. Revendiquons non pas une fraternité communautaire, mais une fraternité universelle digne de notre laïcité.

Il n'est pas question, ici, de donner au nom des DDEN des consignes de votes. Chacune et chacun, citoyenne et citoyen feront leurs choix afférents à ses multiples préoccupations en y intégrant celles de notre Fédération dans les domaines du devenir de l'Éducation et de la promotion et défense de la Laïcité.

Votons, votons, votons pour que les principes de Liberté, d'Égalité et de Fraternité ne soient pas que des mots que l'on se contente de proclamer ou de graver aux frontons des édifices publics.

Votons, votons, votons pour que les voix, du plus grand nombre, convertissent, durablement, ces principes en lois et faits pour la Liberté, l'Égalité**,** la Fraternité et la Laïcité.

Eddy Khaldi, le 30 mars 2022

FEDERATION DES DELEGUES DEPARTEMENTAUX DE L'EDUCATION NATIONALE
124, Rue La Fayette 75010 PARIS Tél : 01 47 70 09 59 Courriel : federation@dden-fed.org
Site internet : www.dden-fed.org Facebook : https://www.facebook.com/FEDERATION.DDEN/

Enquête DDEN :
Les sanitaires scolaires une URGENCE nationale !

Cliquer sur le bandeau pour accéder à l'enquête … Merci

SOMMAIRE

+ **Enquête DDEN** : Les sanitaires scolaires, une urgence nationale

+ **CLN** : Ne laissons pas remettre en cause la neutralité du sport.

+ **Pour un « *Pass colo* »** pour permettre à des enfants de bénéficier d'une aide financière

+ **Enquête CNAL** sur les écoles et/ou établissements hors contrat

+ **Manifeste de l'ORTEJ** : Pour un projet global d'Education

+ Les grandes lignes des programmes « Education » des **candidats à l'élection présidentielle**

+ Accueil des **réfugiés Ukrainiens**

+ **Rapport 2021** de Collectif Laïcité National sur la Laïcité en France

Participez à l'enquête fédérale
Les sanitaires scolaires

À leur entrée dans la vie collective, l'école se doit d'accueillir les enfants dans les meilleures conditions de sécurité, d'hygiène et de bien-être.

Concernant les sanitaires scolaires, la pandémie a révélé de grandes disparités suivant les établissements, la vétusté de certains matériels ou leur absence, bien des manques au niveau des points d'eau chaude et froide, ainsi que des troubles engendrés par la crainte de leur utilisation par les enfants, signalés par les parents ou des médecins.

Les DDEN soucieux de la santé et du bien-être des enfants, l'école étant le lieu où, devenus élèves, ils vont parfaire leur éducation et construire leurs apprentissages, souhaitent par cette enquête nationale faire un état des lieux, relever tout ce qui peut nuire à la santé et la sécurité des enfants, dont le résultat sera communiqué aux pouvoirs publics, dans le but d'améliorer la situation.

Le Conseil fédéral a acté le principe de cette enquête conduite dans les écoles par les DDEN en concertation avec la directrice ou le directeur. Cette enquête permettra de dresser un état des lieux et formuler des propositions pour la rentrée de septembre 2022.

L'enquête se déroulera

entre le mardi 29 mars et le vendredi 24 juin 2022

Pour répondre à l'enquête sur les sanitaires scolaires, vous pouvez aussi cliquer en ligne sur l'adresse suivante :

https://tinyurl.com/SANITAIRES-DDEN

La Fédération des Délégués Départementaux de l'Éducation Nationale remercie les DDEN, pour une participation la plus large possible.

FDDEN

COLLECTIF LAÏQUE NATIONAL
Ne laissons pas remettre en cause la neutralité du sport !

Depuis plusieurs semaines, l'association Alliance citoyenne, après avoir mené des actions pour le port du burkini à la piscine de Grenoble ou le voile islamique dans une salle de sport lyonnaise, s'attaque aux clubs de football.
Cette association, instrument de la propagande politico-religieuse de l'islamisme, cherche à imposer dans le domaine du sport des règles religieuses et sexistes relevant d'un prosélytisme fondamentaliste. Dans les pays où ces règles sont en vigueur, l'apartheid sexuel imposé aux femmes est l'instrument de leur soumission aux hommes.

Face à cette offensive séparatiste, nous regrettons la confusion entretenue par des déclarations ministérielles contradictoires, de même que le soutien de sportifs de haut niveau, et demandons le vote d'une mesure législative susceptible d'assurer la neutralité dans la pratique du sport.
Depuis plus d'un siècle, **la Charte olympique** préside aux principes du sport. Sa règle 50.2, n'autorise « ***aucune sorte de démonstration ou de propagande politique, religieuse ou raciale dans un lieu, site ou autre emplacement olympique*** ». Le sport ne doit pas servir de tremplin médiatique pour la promotion de convictions, d'opinions religieuses ou politiques. C'est la neutralité qui assure l'égalité entre tous les sportifs –hommes ou femmes. .

Ainsi, la Fédération française de Football (FFF) interdit (art. 1er de ses statuts) le port de signes religieux, politiques et syndicaux à l'occasion des compétitions et manifestations de ce sport. Rappelons que la FFF est fédération délégataire de service public, donc astreinte au principe de laïcité, et légalement signataire du contrat d'engagement républicain, qui exclut « tout acte de prosélytisme abusif ». C'est le voile en tant que signe religieux qui est interdit dans les compétitions de football, pas les femmes.

Les « *hidjabeuses* » contestent aujourd'hui devant le Conseil d'État la stricte application de la Charte olympique par la FFF. Dans ces conditions, les Pouvoirs doivent sans attendre légiférer pour permettre aux fédérations sportives nationales de garantir la neutralité religieuse et politique du sport, ainsi qu'apporter leur soutien aux sportives qui refusent les pressions prosélytes.

Permettre le port du voile dans les fédérations et clubs sportifs, c'est abandonner toutes celles qui, hier comme aujourd'hui, se battent, parfois au péril de leur vie, pour l'égalité et l'émancipation contre les pressions religieuses, familiales et sociales. C'est renoncer à la fonction émancipatrice et égalitaire du sport.
Fait à Paris, le 16 mars 2022

contact@collectif-laique-national.org

Les signataires :

Agir pour la Laïcité et les valeurs républicaines Grande Loge des Cultures de la Spiritualité Association des libres penseurs de France (A.D.L.P.F) Grande Loge Mixte de France Association Européenne de la Pensée Libre (AEPL) Grande Loge Mixte Universelle Association Laïcité Liberté Grand Orient de France C.A.E.D.E.L. Mouvement Europe et Laïcité Laïcité et Féminisme Cercle Ferdinand Buisson LICRA Le chevalier de la Barre Libres MarianneS Comité 1905 Auvergne Rhône Alpes La Ligue du Droit International des Femmes (LDIF) Comité 1905 de l'Ain Lumières Laïques Cercle Maurice Allard Comité 1905 PACA Observatoire de la Laïcité de Provence (O.L.P.A) Comité Laïcité République Observatoire de la Laïcité de Saint Denis (O.L.S.D) Conseil National des Associations Familiales Laïques (C.N.A.F.A.L) Observatoire International de la Laïcité EGALE Union des Familles Laïques (U.F.A.L) Fédération Nationale des Délégués Départementaux de l'Education Nationale (DDEN) Regards de Femmes Femmes Contre les Intégrismes #Reseau1905 Vigilance Collèges Lycée

Pour un « Pass colo » permettant à des enfants de bénéficier d'une aide financière

La JPA (Jeunesse au Plein Air) milite pour l'accès aux vacances et loisirs collectifs. La confédération lance une pétition pour demander la création du « *Pass colo* » afin de permettre à chaque enfant de bénéficier d'une aide de 300 euros pour partir en colo.

Les DDEN font partie de la JPA, aussi la Fédération nationale vous invite à signer la pétition en utilisant le lien ci-dessous. Merci de le partager, le relayer par mail ou sur vos réseaux sociaux ….

L'objectif de la JPA est que chaque enfant puisse vivre l'expérience de ce départ en collectif. Les séjours de vacances contribuent à l'éducation des enfants et des jeunes, aux côtés de l'École et des familles et à la construction d'une société plus juste et solidaire.

Pourtant seulement 600 000 enfants sont partis en colo en 2021, ils étaient 4 millions dans les années 60. Il y a urgence à agir, en faisant valoir auprès des décideurs politiques le droit de chaque enfant à bénéficier d'activités de vacances et de loisirs, tel qu'inscrit dans la convention internationale des droits de l'enfant.

Nous comptons sur vous ! ***Signez !***

https://www.mesopinions.com/petition/enfants/pass-colo-enfants/172244

Jeunesse au Plein Air

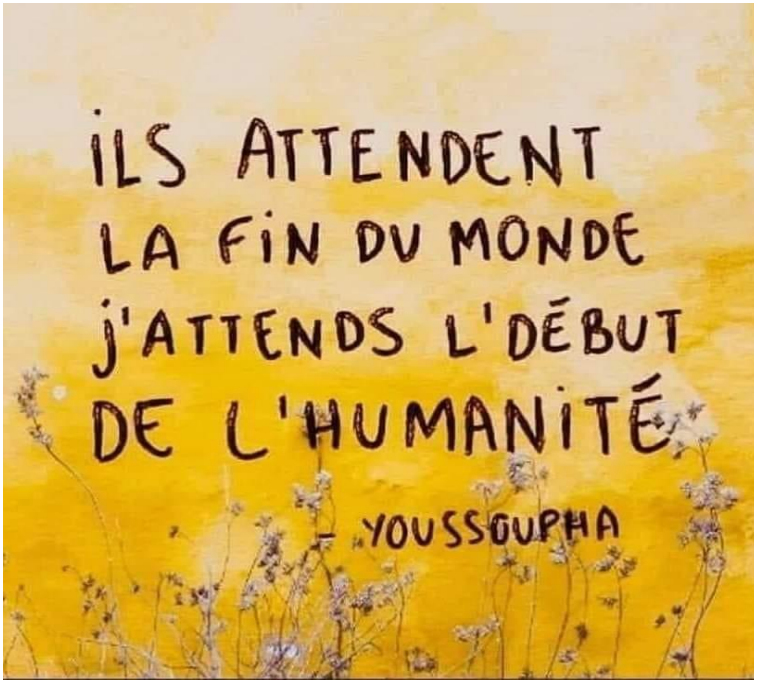

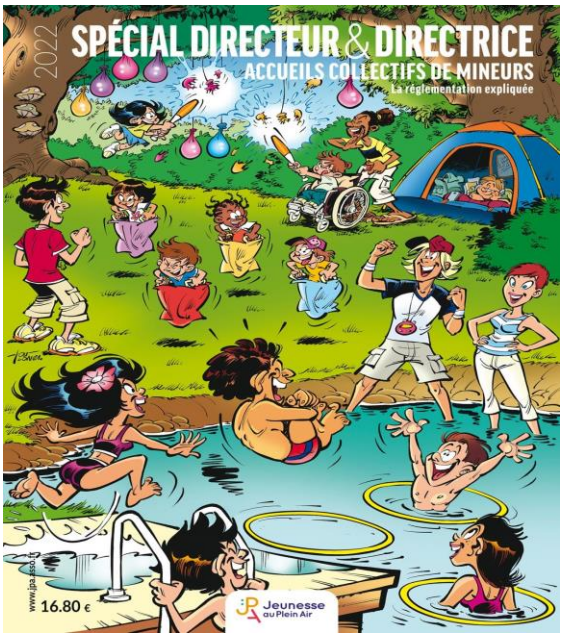

Enquête CNAL sur les écoles et/ou établissements hors contrat

Cette enquête s'inscrit dans la continuité de celles menées depuis 2018. Le thème concerne le lien entre l'obligation d'instruction et le droit fondamental de chaque enfant à bénéficier d'une éducation de qualité. L'étude se focalise sur les établissements d'enseignement privé hors contrat.
Si les organisations du CNAL sont favorables à la liberté d'enseignement, elle doit obligatoirement s'inscrire dans les standards éducatifs fixés par la Nation et ne peuvent donc sciemment écarter les enfants de la connaissance et de l'appropriation des valeurs de la République.
C'est en janvier 2021 que le CNAL a adressé une demande de transmission du dernier rapport de visite des établissements d'enseignement privés hors-contrat à chaque Inspection académique.

Il a ainsi pu obtenir 164 rapports au 1er décembre 2021, sur environ 1800 établissements.

Le CNAL émet cinq préconisations et interpelle la Cour des comptes :
1. Le régime d'autorisation lors de l'ouverture d'un établissement privé hors contrat doit devenir la règle.
2. Le projet pédagogique doit faire partir intégrante du dossier de demande de création. De même, au moment de la demande d'ouverture, la personne morale ou physique en charge du dossier doit être en mesure de prouver l'existence des ressources humaines et du matériel pédagogique nécessaire pour assurer les enseignements obligatoires.
3. Le Préfet doit pouvoir prononcer la fermeture d'un établissement dès lors que l'acquisition du socle commun et des valeurs de la République est défaillante.
4. La méthodologie des restitutions des rapports doit être améliorée avec une grille d'évaluation.
5. L'information des familles qui doivent pouvoir consulter les rapports d'inspection avant l'inscription de leur enfant dans un établissement d'enseignement privé hors contrat.

Le CNAL saisit la Cour des comptes pour qu'elle éclaire nos concitoyens sur le montant des financements perçus par des établissements d'enseignement privés hors contrat, notamment en provenance de fondations reconnues d'utilité publique, permettant des dépenses d'investissement et de fonctionnement à destination des établissements religieux. Ce faisant, les donateurs bénéficient de défiscalisation.

Pour le CNAL, le financement public de ces établissements, même indirect via ces fondations reconnues d'utilité publique, contrevient au deuxième article de la loi de 1905.

La restitution de notre enquête CNAL sous forme de conférence de presse a donné lieu à de nombreuses retombées : Charlie Hebdo, AEF, AFP, ToutEduc, France Inter, Le Monde, 20 Minutes, l'Humanité, RMC/BFM, Le Café pédagogique, Le Parisien, La Croix, Marianne, La Marseillaise, Ouest-France et même The Times of Israël.

Nous vous incitons à lire le document en allant sur le site du CNAL : https://www.cnal.info ou en ouvrant la PJ de la circulaire n°13 du 9 mars 2022

Comité National d'Action Laïque

Ses 5 composantes

ORTEJ

OBSERVATOIRE DES RYTHMES ET DES TEMPS DE VIE DES ENFANTS ET DES JEUNES

Manifeste :
Pour un projet global d'éducation

En dépit d'une dépense nationale supérieure à la moyenne de l'OCDE, les résultats du système éducatif français pourraient être largement améliorés. Si l'OCDE propose quelques pistes, nous soutenons à l'ORTEJ, que l'amélioration de l'efficience de notre système scolaire ne saurait se limiter à une plus grande autonomie des établissements scolaires et au renforcement du travail en équipe des enseignants. Une réflexion aux besoins des élèves s'avère cruciale autant qu'urgente.

Travailler mois pour réussir moins.

Notre système éducatif a connu de considérables mutations concernant les rythmes scolaires. Ces derniers ont vu, en quelques décennies, la semaine d'enseignement se réduire de 30à 24 heures, et en quelques années de 4½ à 4 jours de classe. Avec un compte annuel des heures de classe, là encore dans la moyenne, nos jeunes subissent, pour la majorité d'entre eux, des journées de 6h de cours auxquelles viennent trop souvent s'ajouter des devoirs du soir dès le retour à la maison.
Au fil des années, ces aménagements, loin de s'appuyer sur des travaux de recherche qui, au demeurant, existent depuis longtemps, ont privilégié l'intérêt des adultes au détriment de celui des enfants. Ces recherches montrent clairement que :
+ 5 matinées de classe sont plus productives que 4 ;
+ certains moments de la journée sont plus propices aux apprentissages que d'autres ; ;
+ des journées moins longues entraînent moins de fatigue ;
+ une réorganisation de l'année scolaire est bénéfique pour tous.

Par ailleurs, elles permettent de constater que les travaux scolaires imposés à la maison sont profondément discriminatoires et que si les parents ont à adopter un rôle de co-éducateur, ils ne devraient pas devenir les personnels supplétifs des enseignants.

La journée de l'enfant ne se limite pas au temps scolaire

Depuis de nombreuses années, les collectivités locales ont mis en place, dans les temps périscolaires ou extrascolaires, les activités éducatives, culturelles et sportives dont les enfants ont besoin. Toutefois ces activités, potentiellement riches et variées sont, le plus souvent conduites sans aucun lien avec l'école. Si la construction des apprentissages scolaires relève de la compétence des enseignants, la journée de l'enfant ne se limite pas au strict temps scolaire. Il est nécessaire que les acteurs locaux que sont les parents, les collectivités territoriales et les structures associatives participent activement à cette ambition de co-éducation. Dans cette perspective, la cohérence et la concordance entre les différents temps éducatifs doivent redevenir le cœur de toutes les initiatives dédiés aux enfants et aux jeunes.
Il a fallu plus d'un siècle pour convaincre et démontrer que la réussite à l'école est étroitement liée aux activités péri et extrascolaires.
Aussi, l'indispensable débat entre tous les acteurs de l'éducation doit déboucher sur l'élaboration d'un projet éducatif global qui repose en priorité sur une autre organisation du temps des élèves et des enseignants. Cette organisation sera construite sur l'alternance régulière des temps de travail et de repos tout au long de l'année. .
Une réflexion sur les temps scolaires annuel, hebdomadaire et quotidien, ainsi que sur la cohérence entre les différents temps de l'Enfant, doivent redevenir le Cœur de toutes les initiatives dédiées à nos jeunes.

Les grandes lignes des programmes des candidats à la présidence de la République concernant l'École et l'Éducation relevés sur leurs sites dans l'ordre de la liste du Conseil Constitutionnel

Nathalie **ARTAUD** : sans programme affiché pour l'école.

Fabien **ROUSSEL** : des moyens pour augmenter le temps scolaire pour la réussite de tous les élèves, priorité de l'EN, recrutement de fonctionnaires, repas à 1€ dans les cantines scolaires.

Emmanuel **MACRON** : consolider les fondamentaux, donner aux équipes pédagogiques une marge de manœuvre et plus de liberté pédagogique avec différenciation des situations, davantage de moyens, salaires augmentés, dialogue avec les familles, les communes et les associations, davantage de AESH en allant vers les 35 heures pour assurer le périscolaire, dédoubler toutes les classes en REP, transparence des résultats des évaluations à tous les niveaux et publication.

Jean **LASSALE** : repenser l'instruction, alléger les programmes et revenir aux fondamentaux, limiter les effectifs par classe, maîtriser les outils numériques, repérer les troubles d'apprentissage plus tôt et donner plus de RASED et d'ULIS, formation spéciale pour les enseignants qui accueillent des élèves avec un handicap, revaloriser les statuts et salaires des enseignants.

Marine **LE PEN** : restaurer le système éducatif vers la transmission des savoirs fondamentaux, restaurer l'autorité avec un uniforme, rétablir les sanctions pour absence et incivilité, réduire les effectifs par classe, plus de fermeture de classes, supprimer la bureaucratie, majorer les salaires et augmenter la formation des professeurs.

Éric **ZEMMOUR** : faire un grand ministère de l'Instruction Publique, recruter et former les enseignants avec une carrière au mérite, transmettre des savoirs sans idéologie, rétablir la discipline et respecter l'autorité, port d'une blouse, des surveillants et des internats de réinsertion, évaluer l'acquisition des fondamentaux avec un certificat de fin d'études primaire.

Jean Luc **MÉLENCHON** : école où il fait bon apprendre, fin de l'illettrisme, réduire les effectifs par classe, plan de rénovation des établissements scolaires (isolation, accessibilité), gratuité de la cantine, du transport, des sorties scolaires.

Anne **HIDALGO** : éduquer pour préparer l'avenir, fin des ghettos scolaires, réussite de tous les élèves, valeurs de citoyenneté et de respect à promouvoir, éducation et culture pour tous, améliorer la rémunération des enseignants.

Yannick **JADOT** : refondation de l'École, reconnaissance du métier d'enseignant, politique de mixité sociale et scolaire, ouvrir l'école sur des savoirs pratiques et environnementaux, des programmes gérés par une autorité indépendante.

Valérie **PÉCRESSE** : un sursaut national pour l'école, transmission des savoirs avec retour aux fondamentaux (2 heures en plus en français et 1 heure en maths en primaire), examen pour rentrer au collège, davantage de liberté pour innover et d'autonomie, une réserve éducation nationale pour faire du soutien scolaire, revalorisation des salaires des professeurs, 10 000 recrutements, plus de collège unique (apprentissage sous statut scolaire dès 14 ans).

Philippe **POUTOU** : préserver et étendre les services publics, école émancipatrice, recrutement massif pour avoir 20 élèves par classe (12 en REP), titularisation des contractuels AESH et AED avec statut de fonctionnaire, programmes et diplômes nationaux dans une école commune jusqu'à 18 ans, construire des bâtiments à taille humaine, nationaliser l'enseignement privé.

Nicolas **DUPONT AIGNAN** : pratiques référendaires sur l'école, renforcer les apprentissages fondamentaux (français 15 heures par semaine) respect de l'autorité des professeurs (internats disciplinaires face aux internats d'excellence), salaires augmentés de 20 % et prime si soutien scolaire fait, prise en charge EN de tous les enfants porteurs d'un handicap dès 3 ans, limiter strictement l'usage du numérique en primaire.

Pour en savoir plus : **https://comparateur-programmes.lefigaro.fr/**

Accueil des réfugiés Ukrainiens

Прийом українських біженців Ласкаво просимо до школи у Франції

Pierre MIMRAN président de DDEN-BDR-13 a écrit à tous les DDEN de son union pour les inviter à venir en aide si nécessaire aux enfants ukrainiens réfugiés pour qu'ils soient scolarisés. Nous vous invitons à suivre sa démarche. Sa lettre ci-dessous :

Chers DDEN, chers amis

Peut-être qu'une des écoles que vous suivez accueille des enfants réfugiés Ukrainiens.
Aller à l'école est un droit pour tous les enfants français et étrangers qui vivent en France.
L'école publique est gratuite et l'instruction est obligatoire pour les filles et les garçons âgés de 3 à 16 ans. Chaque enfant réfugié pourra donc être accueilli à l'école dès son arrivée sur le territoire français.
L'académie d'Aix-Marseille met en place une cellule dédiée visant à faciliter la scolarisation des élèves ukrainiens.
La mise en place de cette cellule vise à faciliter le traitement en première instance des demandes du grand public et des nôtres pour toutes les questions relatives à la scolarisation des enfants réfugiés ukrainiens.
Vous pouvez contacter la cellule académique……..

Il faut savoir que chaque académie a mis en place une cellule et vous pouvez trouver les documents utiles en tapant : cellule Ukraine académie de … , dans votre moteur de recherche.

Par ailleurs, le **Centre Académique pour la Scolarisation des enfants allophones Nouvellement Arrivés** et des enfants issus de familles itinérantes et de Voyageurs (CASNAV) intensifie la mise en œuvre de ses missions d'expertise, de coopération et de médiation, de ressources et de formation. Il va ainsi :

- **procéder à l'accueil initial des familles et à l'évaluation des élèves en mobilisant des médiateurs linguistiques** : les interprètes ukrainophones travaillant avec le CASNAV dans plusieurs départements seront sollicités, en présentiel voire à distance ; d'autres seront recrutés selon les besoins; des documents d'évaluation en ukrainien sont régulièrement utilisés par les équipes.
- **préparer l'affectation des EANA (Elèves Allophones Nouvellement Arrivés) par le DASEN de chaque département**, selon le bilan initial de positionnement des élèves qui prend en compte l'âge, le niveau scolaire antérieur, le lieu de résidence et la possibilité d'un suivi en UPE2A ;
- **accompagner les personnels des écoles et établissements où sont inscrits ces élèves**.

Il existe des ressources utiles à retrouver sur les sites des rectorats mais aussi des préfectures, documents en français mais aussi en ukrainien.

Par ailleurs, un coordonnateur de la cellule a été nommé dans chaque académie et un plan d'action européen est consultable sur le site :

https://www.education.gouv.fr/un-plan-d-action-europeen-coordonne-pour-l-accueil-des-eleves-ukrainiens-340754

« La haine est un sentiment qui ne peut exister que dans l'absence de toute intelligence. »

Tennessee WILLIAMS

(Dramaturge et écrivain américain)

« Des Délégués Cantonaux aux DDEN »

12 euros l'exemplaire et 5€ de port.

Port moins coûteux pour un envoi en nombre.
Exemple : 5 exemplaires : 18,60 € TTC
10 exemplaires : 19,20 € TTC

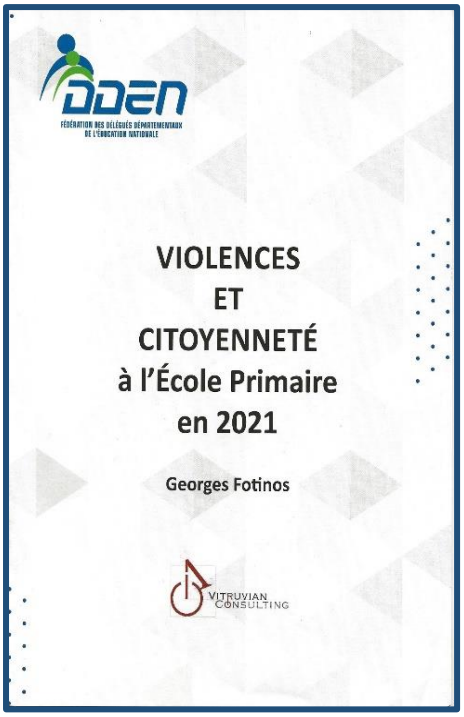

La synthèse ***Enquête***
« Violences et Citoyenneté à l'école primaire en 2021 »
(format 17x24 cm - papier glacé). **Prix Unitaire : 2 €**

(hors frais postal ci-dessous*)

Nombre d'exemplaires	Tarif postal *
15 exemplaires	8.10€
30 exemplaires	9.35€
75 exemplaires	14.35€
150 exemplaires	20.85€

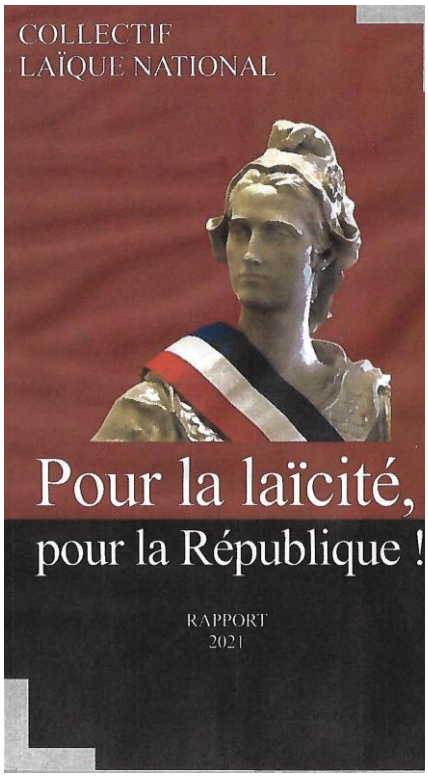

Qu'est-ce que le Collectif laïque national ?

Le « *Collectif laïque national* », suite du « *Collectif laïque* » créé en 2011, est un regroupement informel d'obédiences maçonniques et d'associations agissant pour la laïcité et les droits de l'Homme. Chaque association est libre de signer ou non les communiqués et rapports élaborés collectivement. Les divers communiqués figurant en annexe ne portent pas tous les mêmes signatures, et aucune association n'est obligée de signer le rapport annuel, même s'il est adopté à la majorité la plus large possible, après débat et amendements. Ainsi est préservée l'autonomie de chaque participant, sans nuire à l'expression collective ni à la coordination des actions.

Ont participé à la rédaction du présent rapport : Charles ARAMBOUROU (UFAL, Union des familles laïques), coordinateur ; Pierre BARACCA (Féminisme et Laïcité) ; Laure CAILLE (Libres MarianneS) ; Martine CERF (EGALE) ; Marylène MANTE-DUNAT (Vigilance-Universités) ; Michel FOUILLET (EGALE) ; Hervé GARNIER (coordinateur des contributions du GODF) ; Eddy KHALDI (FDDEN, Délégués Départementaux de l'Éducation Nationale) ; Michel SEELIG (Comité Laïcité République) ; Anne SALZER (EGALE). Annie SUGIER (Ligue du Droit International des Femmes).

La laïcité, état des lieux (sommaire)

1. Former à la laïcité
2. La citoyenneté commence à l'école
3. Développer l'école publique laïque, un « devoir » constitutionnel de l'Etat
4. Sorties scolaires : pour une loi garantissant le principe de laïcité de l'école publique et la liberté de conscience des élèves.
5. La question des cantines scolaires
6. Appliquer la loi de 1905 sans chercher à la contourner
7. Respecter la neutralité religieuse des bâtiments et terrains publics
8. Crèches privées : la neutralité religieuse est un choix légitime et conforme au droit
9. La laïcité, condition de l'égalité femmes-hommes et du respect des droits des femmes
10. Laïcité de l'enseignement et de la recherche à l'Université
11. Défendre l'universalisme la laïcité et la liberté d'expression à l'Université et dans la culture
12. Les territoires de la République privés de laïcité : une incongruité
13. Le cas particulier de l'Alsace et de la Moselle Concordat, statut scolaire local, cours de religion
14. Poids des comportements communautaristes dans les entreprises
15. Laïcité à l'hôpital public
16. Sport et neutralité religieuse
17. Europe ANNEXES : ARGUMENTAIRE SUR LES SORTIES SCOLAIRES COMMUNIQUÉS PRESENTATION DES ASSOCIATIONS PARTICIPANT AU COLLECTIF LAIQUE NATIONAL

Vous pouvez commander le rapport 2021 du Collectif Laïque National. (189 pages)
Prix unitaire du rapport 2021 : 10 € + ajout postal (lettre verte)
1 exemplaire : 4 € soit un total de 14€

Nbre d'exemplaires	Tarif colissimo	Tarif postal (lettre verte)
2 exemplaires		6€
3 et 4 exemplaires	8€10	

Au-dessus de 4 exemplaires, contacter le secrétariat administratif à la Fédération : secretariat@dden-fed.org

Directeur de la publication :
Eddy KHALDI

Rédactrice en chef :
Martine DELDEM

Mise en page rédactionnelle :
Bernard RACANIERE